

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 16

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 16

Lausanne, le 9 Août 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Sur la révision de la loi militaire (*suite*), p. 353. — Bibliographie : *L'Année militaire*. - *La campagne de l'Est*, p. 358. — Nouvelles et chronique, p. 361. — Annonce, p. 368.

SUPPLÉMENT. — Carte du rassemblement de la I^{re} Division.

Sur la révision de la loi militaire. (*Suite.*)

Nous continuons ¹ à enregistrer les opinions diverses qui se manifestent en Suisse sur cette question :

Le journal zuricois *Zürcher-Post* combat la pétition de Bulle dans un article développé qui conclut comme suit :

« Plutôt point d'armée qu'une mauvaise armée. Une mauvaise armée est toujours trop chère, elle démoralise les forces vives de défense qui existent toujours dans le peuple; elle produit en temps de paix le ridicule, en temps de guerre des ruines honteuses.

» Et l'on répond : « Eh bien ! point d'armée ! nous sommes trop » petits pour nous mesurer avec nos puissants voisins. Que ferions- » nous s'il plaisait à l'Allemagne ou à la France de jeter leurs » armées en deçà du Rhin ou du Jura ? »

» Nous répondons qu'il nous faut une armée pour ne pas dépendre de simples caprices de nos voisins ; qu'il nous faut une bonne armée pour pouvoir agir efficacement aux jours critiques. Nous pourrions sans doute apporter quelques réductions au budget militaire, mais nous ne pensons pas que l'aptitude au service de campagne puisse être obtenue sans une sérieuse et habile préparation, sans soldats exercés et sans officiers instruits. Nous aimons la paix et nous serions heureux de voir arriver le jour d'un désarmement général. Mais l'Europe ne se trouve pas dans de telles conditions, le ferment des guerres nationales n'y est pas à jamais éteint, et la période de la révolution n'est pas close. Qui sait si l'épée de Morgarten n'est pas destinée à briller de nouveau pour la liberté des peuples ! »

On nous écrit :

« La pétition qui a paru à Bulle et qui demande le retour à la loi militaire de 1848 a produit chez beaucoup de gens en Suisse une pénible impression. Cette pétition n'est peut-être, il est vrai, que le fait d'un seul individu qui a recueilli quelques signatures autour de lui et l'a ensuite lancée dans le public. Malheureusement elle risque d'être considérée comme le résultat d'une manifestation un peu générale. C'est ce qui arrive quelquefois pour des documents de ce genre, alors qu'au fond la population les regarde avec indifférence ou même leur est contraire.

¹ Voir nos nos 14 et 15.